

SOLAR'S MOST TRUSTED



REC

PROJET DE
CONSTRUCTION
D'UNE UNITÉ DE
FABRICATION
DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES
À HAMBACH

RAPPORT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1

PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À HAMBACH	5
Le maître d'ouvrage	6
Le contexte général du projet	6
Les grandes lignes du projet	7
Les impacts du projet sur le territoire	8
- L'impact sur l'environnement	8
- L'impact sur le cadre de vie	8
- Les enjeux de sécurité	8
- La plus-value pour le territoire	9

PARTIE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE	11
Une concertation réglementaire sous l'égide de la CNDP	12
Les objectifs de la concertation	12
La volonté d'aller à la rencontre de tous les publics	13
Un dispositif important pour informer et mobiliser	14
- L'information initiale au lancement de la concertation	14
- L'information continue au fil de la démarche	15
Le déroulé de la concertation préalable	18
Les outils de participation et d'expression à disposition du public	24
La concertation en chiffres	25

PARTIE 3

LES ENSEIGNEMENTS
DE LA CONCERTATION PRÉALABLE 27

Une participation réelle malgré un contexte difficile 28

Un consensus sur l'importance de la transition énergétique,
un débat sur sa mise en œuvre effective 30

De nombreuses interrogations sur les impacts du projet 33

Des inquiétudes fortes liées au régime SEVESO seuil haut 38

Des questionnements sur la réelle plus-value du projet
pour le territoire 40

Des attentes en termes de poursuite de l'information
et de l'implication du public 43

PARTIE 4

LES MESURES QUI VONT ÊTRE MISES
EN ŒUVRE POUR TENIR COMPTE DES
ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE LA
CONCERTATION PRÉALABLE 45

PARTIE 1

PRÉSENTATION DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE FABRICATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À HAMBACH



LE MAÎTRE D'OUVRAGE

Fondée en Norvège en 1996, la société **REC Group** est la **plus grande marque européenne de panneaux photovoltaïques**. Propriété du groupe chinois Bluestar depuis 2015, la société est aujourd'hui **présente dans le monde entier**, avec un siège administratif situé en Norvège et un siège opérationnel à Singapour.

La société emploie environ **2 000 personnes** et a une **capacité annuelle de 1,5 GW** de panneaux photovoltaïques.

Pour son projet de Hambach, la société a fondé une filiale française, **REC Solar France**, une société par actions simplifiées au capital de 50 000€.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROJET

Le projet de REC Solar France s'inscrit dans une démarche plus globale de **lutte contre le réchauffement climatique** et de **réduction des émissions de gaz à effet de serre**, initiée à l'échelle internationale par la signature de l'Accord de Paris lors de la COP 21 en 2015.

Cette démarche s'est traduite par des **objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables**, tant au niveau français qu'au niveau européen : « pacte vert » de l'Union Européenne visant l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) française qui prévoit de doubler la capacité installée des énergies renouvelables en 2028 par rapport à 2017, etc.

Dans ce contexte, l'énergie solaire apparaît aujourd'hui comme **la forme d'énergie renouvelable la mieux adaptée** pour participer à la transition énergétique : c'est une énergie accessible, inépuisable, utilisable dans le monde entier et non-émettrice de pollution une fois installée.

Alors que la majorité des panneaux solaires sont aujourd'hui produits en Asie, le projet de REC Solar France permettra de répondre aux besoins grandissants **d'une filière européenne en plein essor**, avec un produit local, innovant et de haute qualité.

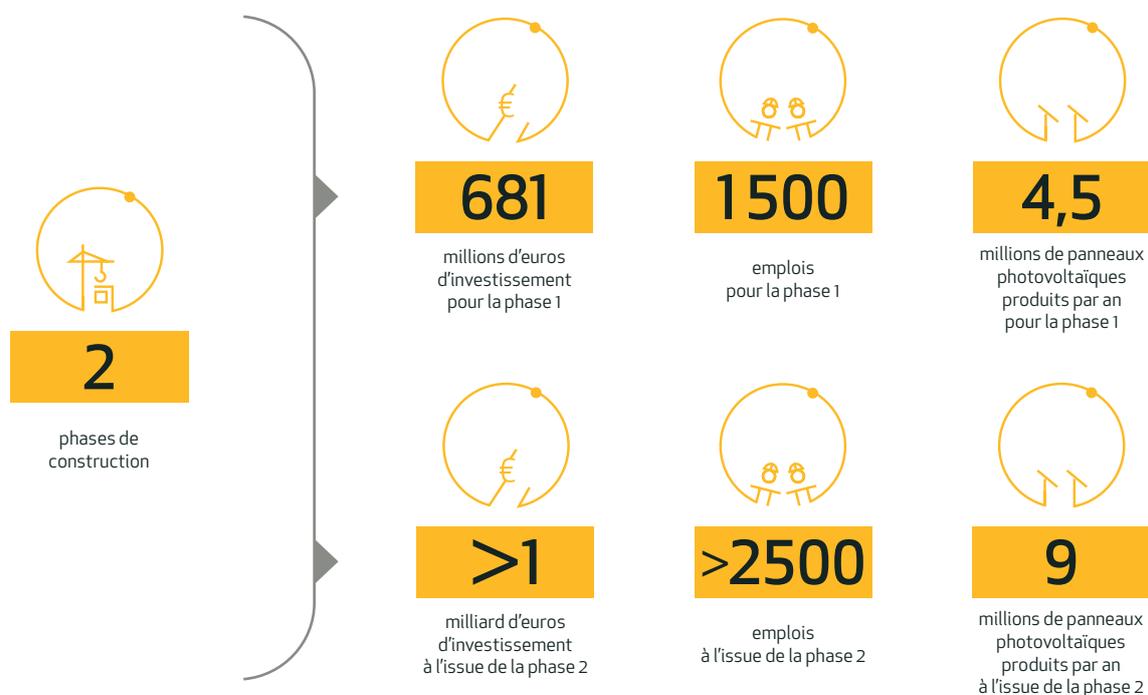
LES GRANDES LIGNES DU PROJET

Le projet de REC Solar France prévoit la construction d'une **unité de production de cellules et panneaux photovoltaïques** à Hambach (Moselle), au sein de la zone d'activité Europôle II.

Le site accueillera l'ensemble des activités liées à cette production : production de cellules, assemblage des modules, contrôle qualité, recherche et développement.

Le projet prévoit **2 phases de construction**, avec une première mise en service dès 2022 pour une capacité de production de 2 GWc/an. Une seconde phase de construction, pour une mise en service en 2025, permettra ensuite d'atteindre le **volume de production final de 4 GWc/an**, soit une production d'environ 9 millions de panneaux.

Le montant d'investissement total du projet est estimé à **681 millions d'euros** pour la phase 1, et à plus d'un milliard d'euros à l'issue de la phase 2.



Les panneaux photovoltaïques de Hambach seront fabriqués sur la base de la **technologie hétérojonction**, une technologie à haut rendement considérée par la grande majorité des acteurs de la filière comme une des technologies les plus prometteuses. Cette technologie a déjà été largement testée et développée en France par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) au travers de l'Institut National de l'Énergie Solaire (INES).

Le CEA/INES et REC Solar France se sont associés autour du projet de Hambach, avec des projets communs de recherche et de développement afin de continuer le développement de cette technologie très prometteuse.

LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

L'impact sur l'environnement

Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact qui a permis d'identifier des enjeux environnementaux soit faibles, - qui permettent donc d'accueillir l'usine sans effets inacceptables -, soit significatifs, - qui seront donc pris en compte dans la conception du projet de manière à éviter ou réduire ces effets.

Aucune nécessité de mise en œuvre de mesures de compensation n'a été relevée lors de l'élaboration de l'étude d'impact.

L'impact sur le cadre de vie

Dès la conception du projet, REC Solar France a identifié les **potentiels impacts** de la future usine sur le cadre de vie des riverains (nuisances liées au chantier, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et défini des mesures associées afin de **limiter significativement ces impacts** et **favoriser l'insertion du projet** sur le territoire.

Le présent document détaille ci-dessous les mesures et les engagements qui seront pris par le porteur du projet pour réduire ces impacts (cf. chapitre III et IV).

Les enjeux de sécurité

En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés dans la production, le projet de REC Solar France relève du régime d'autorisation au titre de la législation relative aux **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** et du **régime SEVESO** seuil haut.

Conscient des enjeux associés à un site SEVESO, REC Solar France a **intégré la problématique des risques industriels dès la genèse du projet** et en a adapté la conception et le dimensionnement pour **réduire au maximum les impacts potentiels de son site** (réduction des quantités de produits présents sur le site, optimisation de l'implantation des équipements, etc.). Pour chaque phénomène dangereux identifié, une série de mesures de prévention, d'intervention et de protection a été proposée.

A ce stade des études et au regard des évolutions du projet, REC Solar France propose un projet dont la gravité des conséquences en cas d'apparition d'un phénomène dangereux resterait classifiée comme étant « modéré ». Cela constitue le **niveau de gravité le plus bas** et implique **l'absence d'effets létaux en dehors du périmètre d'exploitation**.

La plus-value pour le territoire

Le projet s'inscrit dans une **dynamique de maintien d'activités industrielles** et de lutte contre le chômage, dans une région touchée par des difficultés socio-économiques. Il est prévu qu'il puisse générer **1 500 emplois** dès la phase 1 (2022), dont environ 10% de cadres, et 2 500 emplois à l'issue de la phase 2. Par ailleurs, **650 emplois indirects** seraient mobilisés lors de la **phase chantier** (bâtiments et utilités).

La société REC Solar France s'engage à **faciliter l'accès à l'emploi à la population locale** pour les métiers nécessaires à la construction et l'exploitation de la future installation. Par ailleurs, dès la phase de chantier, des clauses d'insertion seront inscrites dans les marchés. Les formations engagées concerneront prioritairement les publics entre le niveau de qualification CAP/BEP et le niveau Bac +2.

L'implantation de cette installation générera par ailleurs des **retombées économiques directes et indirectes** pour le territoire (marché de construction de l'usine, sous-traitance, activité induite pour l'hébergement et la restauration, activité engendrée par la création de logements, etc.), ainsi que des **recettes fiscales pour les collectivités** (taxe foncière communale, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, cotisation foncière des entreprises), estimées entre 3,5 et 5 millions d'euros par an.

Les informations plus détaillées concernant le projet figurent dans le dossier de concertation, disponible sur le site Internet de la concertation :
www.concertation.projetrec.fr

PARTIE 2

L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

UNE CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP

Selon la réglementation en vigueur, les équipements industriels de plus de 300 millions d'euros font l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Dans ce cadre, le 27 juillet 2020 REC Solar France a saisi la CNDP pour son projet de Hambach. La CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable selon l'article L.121-9 du Code de l'environnement et a désigné deux garants : Madame **Isabelle JARRY** et Monsieur **Bernard CHRISTEN**.

Tout au long de la démarche, qui s'est déroulée entre le 14 décembre 2020 et le 8 février 2021, les garants avaient pour mission de **veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation**. Pour ce faire, ils agissaient en liaison avec REC dans le respect des principes et des valeurs de la CNDP (valeurs d'**indépendance**, de **neutralité**, de **transparence**, d'**égalité de traitement**, d'**argumentation** et d'**inclusion**). Ils étaient présents à l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

A l'issue de la concertation, ils ont rédigé un **bilan** retraçant les différents temps et les conditions de déroulement de la concertation. Ce bilan est **disponible sur le site internet de la concertation** : www.concertation.projetrec.fr

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la concertation préalable sur le projet de REC Solar France avait pour objectif de débattre :

- De l'**opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques du projet** ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information et de participation du public** après concertation préalable.

L'ensemble de ces questions ont été abordées lors de la démarche.

LA VOLONTÉ D'ALLER À LA RENCONTRE DE TOUS LES PUBLICS

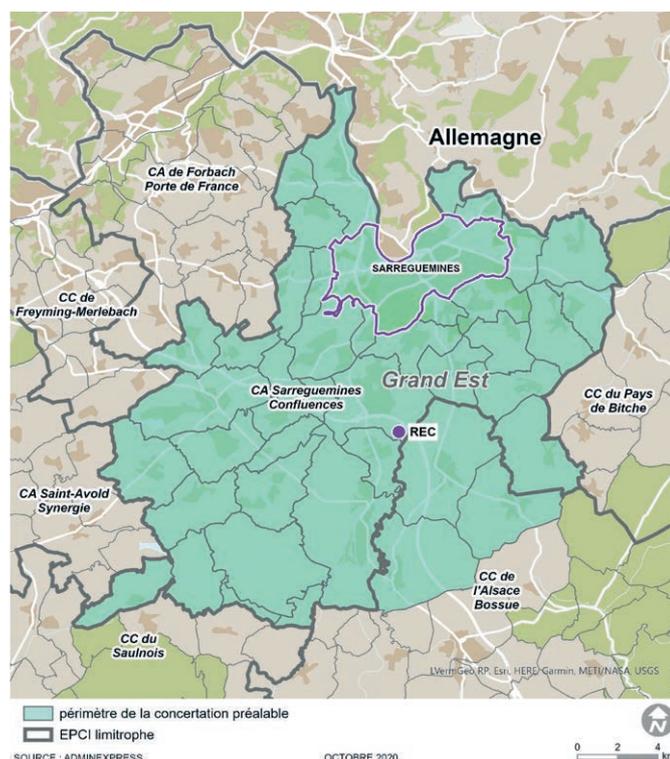
Afin de favoriser la participation et l'information de tous les publics, malgré le contexte sanitaire difficile, la concertation préalable a été organisée selon les principes suivants :

- **Un périmètre étendu :**

- **Le territoire de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences** (38 communes : Bliesbruck, Blies-Ébersing, Blies-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kalhausen, Kappelkinger, Kirviller, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Puttelage-aux-Lacs, Rémelfing, Rémering-Lès-Puttelage, Richeling, Rouhling, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim (une commune du Bas-Rhin), Wiesviller, Willerwald, Wittring, Wœfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting);
- **Trois communes proches du site, appartenant à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue** : Herbitzheim, Keskastel, Oermingen.

- Des **temps d'animation aux formats variés** (réunions publiques, table ronde-débat, ateliers abordant des thématiques spécifiques) et **adaptés aux consignes sanitaires** en vigueur (inscription préalable pour respecter les jauges autorisées, horaires adaptés au couvre-feu, transmission télé et réseaux sociaux avec possibilité de contribuer à distance);

- Des **canaux d'information et de participation multiples**, accessibles tout au long de la démarche : site internet dédié, exposition projet, ressources documentaires en ligne et en version papier (500 exemplaires du dossier de concertation, 2000 exemplaires de la synthèse du dossier de concertation) disponibles en mairies et à chaque temps d'échange, 7 500 exemplaires d'une carte T distribués sur le territoire, 200 prospectus spécifiques distribués par boitage à Willerwald, commune la plus proche de la future installation).



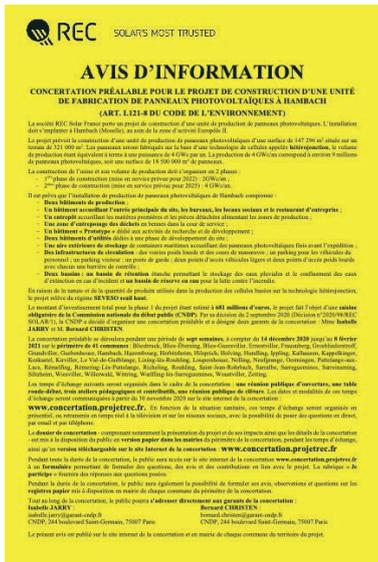
UN DISPOSITIF IMPORTANT POUR INFORMER ET MOBILISER

En amont et tout au long de la concertation préalable, l'information et la mobilisation du public ont été assurées par un vaste dispositif multicanal.

L'information initiale au lancement de la concertation

Le lancement de la concertation a été annoncé dès le 27 novembre par :

- Une campagne d'affichage réglementaire (avis format A2, 42 x 59,4 cm) dans les 41 mairies du périmètre de la concertation et aux sièges de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue



Avis de concertation, mairie de Grosbliederstroff

- La publication sur le site internet dédié www.concertation.projetrec.fr

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach

La société REC Solar France porte un projet de construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques dont le montant d'investissement total est estimé à 681 millions d'euros. Le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Par sa décision du 2 septembre 2020 (Décision n°2020/98/REC SOLARV), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants de la concertation : Mme Isabelle JARRY et M. Bernard CHRISTEN. La concertation préalable se déroulera entre le 14 décembre 2020 et le 8 février 2021. Plusieurs temps d'échange seront proposés au public : deux réunions publiques, une table ronde-débat, trois ateliers contributifs. L'ensemble des informations relatives à la concertation sera disponible à partir du 30 novembre 2020 sur le site internet dédié : www.concertation.projetrec.fr. Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site internet et les registres papier mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation : Biesbrück, Biles-Eberding, Biles-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guabenhouse, Hambach, Hazembourg, Harbouch, Hunding, Lopping, Kalhausen, Kappelking, Keskastel, Kiviller, La Val-de-Saulelange, Lixing-les-Rouhling, Loupenhouse, Neuling, Neulingrang, Oermingen, Püttelange-aux-Lacs, Rémeffling, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Weisviller, Wierwald, Wittling, Wœffling-les-Sarreguemines, Wœffviller, Zetting.

Le public peut s'adresser également directement aux garants de la concertation : Isabelle JARRY : isabelle.jarry@garant-cndp.fr ; Bernard CHRISTEN : bernard.christen@garant-cndp.fr.

A l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public. En réponse à ce bilan, la société REC Solar France publiera les enseignements qu'elle tire de la concertation et les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements.

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Information du public sur les modalités et la durée de la concertation préalable portant sur le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach

La société REC Solar France porte un projet de construction d'une unité de production de panneaux photovoltaïques dont le montant d'investissement total est estimé à 681 millions d'euros. Le projet fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP). Par sa décision du 2 septembre 2020 (Décision n°2020/98/REC SOLARV), la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable et a désigné deux garants de la concertation : Mme Isabelle JARRY et M. Bernard CHRISTEN. La concertation préalable se déroulera entre le 14 décembre 2020 et le 8 février 2021. Plusieurs temps d'échange seront proposés au public : deux réunions publiques, une table ronde-débat, trois ateliers contributifs. L'ensemble des informations relatives à la concertation sera disponible à partir du 30 novembre 2020 sur le site internet dédié : www.concertation.projetrec.fr. Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, observations et questions via un formulaire dédié sur le site internet et les registres papier mis à disposition en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation : Biesbrück, Biles-Eberding, Biles-Guersviller, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guabenhouse, Hambach, Hazembourg, Harbouch, Hunding, Lopping, Kalhausen, Kappelking, Keskastel, Kiviller, La Val-de-Saulelange, Lixing-les-Rouhling, Loupenhouse, Neuling, Neulingrang, Oermingen, Püttelange-aux-Lacs, Rémeffling, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Weisviller, Wierwald, Wittling, Wœffling-les-Sarreguemines, Wœffviller, Zetting.

Le public peut s'adresser également directement aux garants de la concertation : Isabelle JARRY : isabelle.jarry@garant-cndp.fr ; Bernard CHRISTEN : bernard.christen@garant-cndp.fr.

A l'issue de la concertation, les garants rédigeront un bilan de la concertation qui sera rendu public. En réponse à ce bilan, la société REC Solar France publiera les enseignements qu'elle tire de la concertation et les mesures qu'elle juge nécessaires de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements.

- La publication dans trois journaux locaux :

- Le *Républicain Lorrain*, rubrique Annonces légales, le 27 novembre 2020 ;
- Les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, rubrique Annonces légales, le 27 novembre 2020 ;
- Les *Tablettes Lorraines*, rubrique Annonces légales, le 30 novembre 2020.

- **La mise à disposition d'un dossier de concertation** de 76 pages (version PDF et papier), présentant les caractéristiques essentielles du projet porté à la concertation et les modalités de cette dernière ;
- **La mise à disposition d'une synthèse du dossier de concertation** de 12 pages (version PDF et papier) ;
- **La diffusion d'un « kit de communication » à l'ensemble des collectivités du périmètre** comportant un article pour le magazine, un post Facebook, un post Twitter et un texte pour les panneaux lumineux informant de la concertation préalable ;
- **La diffusion d'une affiche « grand public »** (40x60, 1500 exemplaires) informant des dates et lieux des temps de concertation ;
- **Une conférence de presse** en présence du maître d'ouvrage et des garants, organisée en ligne le 12 décembre 2020 avec **14 journalistes** et qui a donné lieu à **plus de 30 publications** dans la presse locale, nationale et spécialisée.

L'information continue au fil de la démarche

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'informer sur le projet et sur la concertation à travers :

- **Le site internet dédié** www.concertation.projetrec.fr

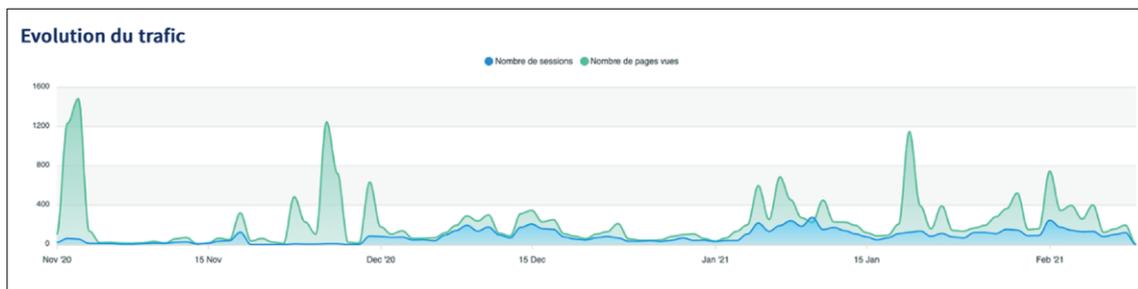


Mis à disposition du public dès l'annonce de la concertation, le site avait pour vocation de présenter le projet et de centraliser les informations et les documents liés à la concertation.

Le site s'organise en **quatre rubriques** :

- **Le projet**, présentant les grandes lignes du projet et ses impacts potentiels ;
- **La concertation préalable**, informant des temps de concertation et permettant de s'y inscrire ;
- **La documentation**, permettant de télécharger les documents en lien avec la concertation (avis de concertation, comptes rendus des temps d'échange, supports PPT) ;
- **Je participe : questions, avis, contributions**, permettant de déposer une question, un avis, une contribution, de transmettre un fichier et prendre connaissance des réponses du maître d'ouvrage.

Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable. Du 14 décembre 2020 au 8 février 2021, les statistiques de fréquentation du site internet font état de **8 200 visiteurs**, avec un total de **22 958 pages vues** et un **temps moyen de visite de 3 minutes 30**.



■ Une exposition projet

Une exposition dédiée au projet a été présentée lors de chaque temps de concertation (ateliers thématiques, réunions publiques). Composée de **8 panneaux**, elle a permis de proposer au public des **informations clés sur le projet, son contexte, ses principaux enjeux et la démarche de concertation préalable**.

■ Le dossier de concertation et sa synthèse

Présentant l'ensemble des informations utiles à la concertation sur le projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach, le **dossier de concertation de 76 pages** a été mis à disposition du public **en ligne**, sur le site internet de la concertation, et **en version papier** dans les mairies des communes du périmètre de la concertation, au siège de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, au siège de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue et lors des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation.

La **synthèse du dossier de concertation de 12 pages** a également été mise à disposition en ligne et lors des temps d'échange.

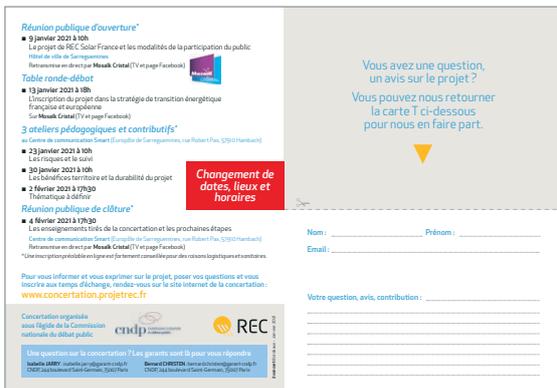
500 exemplaires du dossier de concertation et **2 000 exemplaires de la synthèse** ont été distribués entre le 30 novembre 2020 et le 8 février 2021.

■ Un flyer d'information avec carte T intégrée



Un flyer informant des dates et des lieux des temps de concertation a été distribué en **7500 exemplaires** dès janvier 2021.

Il comportait une **Carte T** permettant de s'exprimer sur le projet par voie postale. 200 exemplaires du flyer ont été spécifiquement diffusés dans les boîtes aux lettres des habitants de Willerwald.



■ Une affiche « grand public »

Compte tenu du changement des dates de certains temps d'échange en raison du couvre-feu instauré sur l'ensemble du territoire national, l'affiche « grand public » diffusée en décembre 2020 à **1500 exemplaires** a été modifiée et rediffusée sur le territoire (500 exemplaires supplémentaires) en janvier 2021.

Projet de construction d'une unité de fabrication de panneaux photovoltaïques à Hambach

■ Un prospectus dédié à l'atelier de Willerwald

Afin d'informer les habitants de Willerwald d'un atelier spécifique organisé à l'initiative du maire et des garants, et dédié à l'intégration du projet dans son environnement le plus proche, un prospectus complémentaire a été proposé par REC Solar France et diffusé par la mairie dans les boîtes aux lettres des habitants.

■ Une information continue à destination des médias

Les temps d'échange prévus initialement dans le dispositif de concertation préalable (réunions publiques, table ronde-débat, ateliers thématiques) ont fait chacun l'objet d'un **communiqué de presse** diffusé à **52 contacts presse**.



LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

7 temps de présentation et d'échange ont été proposés dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de Hambach. Les dates de certains d'entre eux ont été modifiées – en accord avec les garants de la concertation – en raison du couvre-feu à partir de 18h instauré sur l'ensemble du territoire national.

Le public a été informé des modifications des dates par le biais du site internet de la concertation, par email (pour les personnes inscrites aux réunions ayant dû être décalées), par la presse, ainsi qu'à l'aide des flyers et affiches dont un nouveau tirage a été effectué début janvier.

Afin de pouvoir respecter les consignes sanitaires en vigueur, les temps d'échange en présentiel ont été organisés sur inscription préalable. Les salles de Sarreguemines et de Hambach ont permis d'**accueillir l'ensemble des personnes intéressées**.

Réunion publique d'ouverture

Initialement prévue le jeudi 7 janvier, la réunion publique d'ouverture de la concertation s'est tenue **le samedi 9 janvier 2021 à 10h à l'Hôtel de ville de Sarreguemines**.

Elle a permis de **présenter le projet et les modalités de la concertation préalable**, et de **répondre aux premières questions** du public.

Organisée sur inscription préalable en raison des mesures sanitaires, la réunion a rassemblé **54 personnes en présentiel** (habitants du territoire, élus locaux, acteurs socio-économiques). Retransmise en direct sur Mosaïk Cristal, elle a été suivie par environ **9000 téléspectateurs** et **150 internautes**. Le public suivant la réunion à distance avait la possibilité de poser ses questions par téléphone et via une application dédiée mise à disposition par Mosaïk Cristal.

La séance s'est structurée autour de **six temps forts** :

- Un mot d'introduction par le président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences ;
- La présentation de la démarche de concertation préalable ;
- Une intervention des garants de la concertation ;
- La présentation du projet et de ses impacts potentiels ;
- Un temps d'échange avec le public ;
- La synthèse et la conclusion de la réunion.

Lors du temps d'échange avec le public, les intervenants ont répondu à la fois aux questions posées par les personnes présentes sur place et aux questions posées à l'aide de l'application dédiée, téléchargeable via un QR code. Les questions n'ayant pas pu obtenir de réponse lors de la réunion ont été publiées sur le site internet de la concertation et ont obtenu la réponse du maître d'ouvrage.

Un compte-rendu littéral de la réunion et les supports de présentation ont été publiés sur le site internet www.concertation.projetrec.fr



Table ronde-débat

Une table ronde-débat dédiée à l'**inscription du projet de REC Solar France dans la stratégie énergétique française et européenne** a été proposée le mercredi 13 janvier 2021 à 18h sur Mosaïk Cristal. Trois intervenants ont répondu aux questions de l'animateur et du public : **Xavier DAVAL**, président de SER-Soler, branche solaire du Syndicat des énergies renouvelables (SER), **Marc JEDLICZKA**, vice-président du CLER – Réseau pour la transition énergétique, **Cemil SEBER**, directeur général de REC.

L'émission a été suivie par environ **9000 téléspectateurs** et **150 internautes**.

35 questions ont été posées par le public via l'application dédiée. Les questions n'ayant pas pu obtenir de réponse lors de l'émission ont été publiées sur le site internet de la concertation et ont obtenu la réponse du maître d'ouvrage.

L'enregistrement du débat a été mis à disposition du public sur le site internet de la concertation.



Ateliers thématiques

Afin d'approfondir certaines questions en lien avec le projet, trois ateliers thématiques ont été proposés au public :

- **Atelier n°1, dédié aux risques et au suivi, le samedi 23 janvier 2021 à 10h au Centre de communication Smart à Hambach :**

Organisé en présence de Maxime COURTY, chef de l'unité départementale de Moselle à la DREAL Grand Est, d'Arnaud MATHY, directeur général des services à la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de Bruno KURTZ, responsable d'études environnement chez le bureau d'études OTE Ingénierie, l'atelier a rassemblé **51 personnes**.

L'atelier s'est déroulé en deux temps : présentations des intervenants et échanges avec les participants.

Le compte-rendu de la réunion et les supports PPT projetés ont été mis à disposition sur le site internet www.concertation.projetrec.fr.

- **Atelier n°2, dédié aux bénéfices pour le territoire et à la « durabilité » du projet, le samedi 30 janvier 2021 à 10h au Centre de communication Smart à Hambach :**

L'atelier a été précédé d'une table ronde dédiée à la plus-value du projet pour le territoire. Ont participé à cette table-ronde : Nicole MULLER-BECKER, vice-présidente de la Région Grand Est, Brigitte TORLOTING, 1^{ère} vice-présidente de l'agence Moselle Attractivité, Roland ROTH,

président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, Marc ZINGRAFF, vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et maire de Sarreguemines, Angélique ALBERTI, directrice départementale à la DIRECCTE, Jürgen BECKER, directeur de l'agence Pôle emploi de Sarreguemines et Alexis FABRE, responsable technique France de REC.

L'atelier s'est déroulé en deux temps : échanges entre l'animateur de la réunion et les intervenants, échanges entre le public et les intervenants. **63 personnes** ont participé à cette rencontre.

Le compte-rendu de la réunion a été mis à disposition sur le site internet de la concertation.



■ **Atelier n°3, dédié à l'intégration du projet dans son environnement, le mardi 2 février 2021 à 18h par visioconférence :**

En accord avec les garants de la concertation, il a été décidé d'approfondir lors de cet atelier les questions abordées pendant l'atelier n°1, en revenant plus en détail sur l'intégration du projet dans son environnement (air, eau, bruit, paysage, etc.) et sur la transparence du suivi.

Afin de faciliter la participation aux personnes ne souhaitant se déplacer, cet atelier a été organisé en ligne. **34 personnes** y ont participé.

Ont assisté à cet atelier Bruno KURTZ, responsable d'études environnement chez le bureau d'études OTE Ingénierie et Alexis FABRE, responsable technique France de REC.

Le compte-rendu de la réunion et les supports PPT projetés ont été mis à disposition sur le site internet de la concertation.



Atelier spécifique Willerwald

A l'initiative du maire de Willerwald, commune accueillant les habitations les plus proches de la future installation, et des garants de la concertation, un atelier supplémentaire a été proposé aux habitants de cette commune **le vendredi 5 février 2021 à 16h** à la salle polyvalente de Willerwald.

Étaient présents à cet atelier, pour répondre aux questions des participants : Marc ZINGRAFF, vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et maire de Sarreguemines, Arnaud MATHY, directeur général des services à la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, Bruno KURTZ, responsable d'études environnement chez le bureau d'études OTE Ingénierie et Alexis FABRE, responsable technique France de REC.

58 personnes ont participé à cette réunion.

Le compte-rendu de la réunion et le support PPT projeté ont été mis à disposition sur le site internet de la concertation.

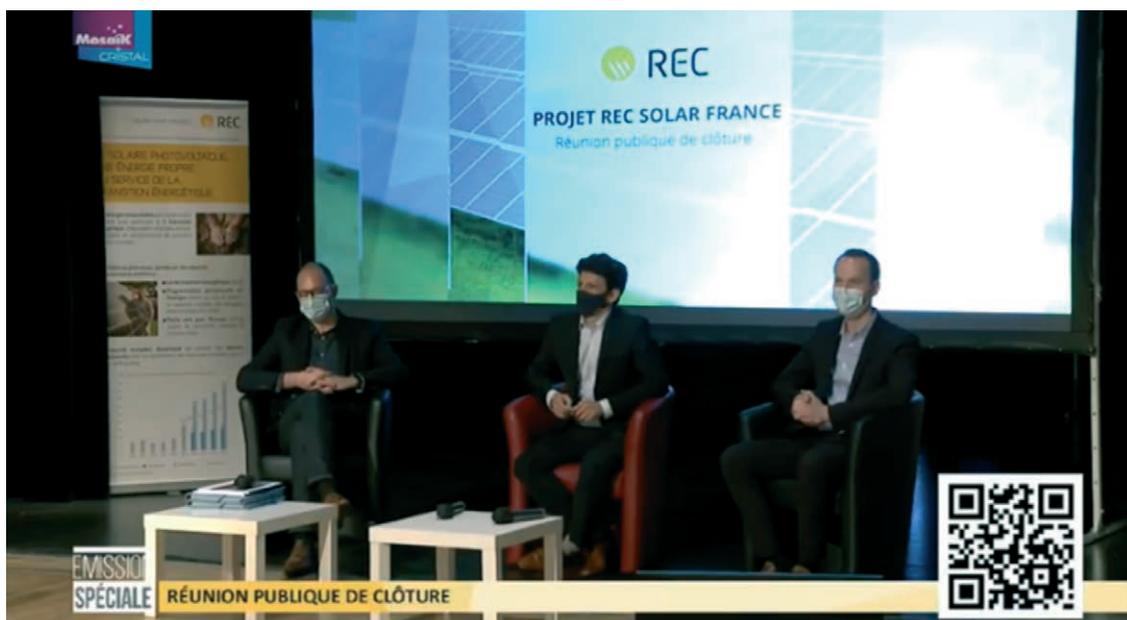
Réunion publique de clôture

Initialement prévue le jeudi 4 février à 18h, la réunion publique de clôture s'est **tenue le samedi 6 février 2021 à 9h30 à l'Hôtel de ville de Sarreguemines**.

Elle avait pour objectif de restituer au public la synthèse des temps de concertation, de présenter les premiers enseignements que REC Solar France tire de la concertation préalable et les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements, et de répondre aux dernières questions.

Organisée sur inscription préalable en raison des mesures sanitaires, la réunion a rassemblé **58 personnes en présentiel**, environ **9000 téléspectateurs** sur Mosaïk Cristal et **150 internautes**.

Le public suivant la réunion à distance avait la possibilité de poser ses questions via une application dédiée mise à disposition par Mosaïk Cristal.



La réunion s'est organisée en **huit temps** :

- Un mot d'introduction par le vice-président de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, maire de Sarreguemines ;
- Le rappel des grandes lignes du projet ;
- Une intervention des garants de la concertation ;
- La présentation des chiffres clés de la concertation ;
- La synthèse des contributions du public ;
- Les réponses et premières propositions du maître d'ouvrage ;
- Un temps d'échange avec le public ;
- La synthèse et la conclusion de la réunion.

Lors du temps d'échange avec le public, les intervenants ont répondu à la fois aux questions posées par les personnes présentes sur place et aux questions posées à l'aide de l'application dédiée, téléchargeable via un QR code.

Le compte-rendu de la réunion et les supports de présentation ont été publiés sur le site internet www.concertation.projetrec.fr



LES OUTILS DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION À DISPOSITION DU PUBLIC

Tout au long de la concertation préalable, le public a pu s'exprimer sur le projet :

- Lors des **temps d'échange**, en présentiel ou en ligne ;
- Sur les **registres papier** mis à la disposition dans les 41 mairies du territoire et aux sièges de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue ;
- Via la **rubrique participative** sur le site www.concertation.projetrec.fr active du 14 décembre 2020 au 10 février 2021 ;
- Par courrier, via une **Carte T** intégrée au flyer d'information et diffusée en 7500 exemplaire sur le territoire ;
- **Auprès d'Isabelle JARRY et de Bernard CHRISTEN, garants de la concertation**, par voie électronique ou postale.

LA CONCERTATION EN CHIFFRES

INFORMATION ET MOBILISATION DU PUBLIC	
	500 dossiers de concertation
	2 000 synthèses du dossier de concertation
	2000 affiches « grand public »
	7500 flyers d'information avec une Carte T intégrée
	Plus de 80 articles presse et reportages (TV, Radio) tout au long de la concertation

PARTICIPATION DU PUBLIC	
	Près de 300 participants aux réunions et ateliers en présentiel
	Environ 9000 téléspectateurs à chaque temps d'échange diffusé en direct
	Une moyenne de 150 internautes à chaque temps d'échange diffusé en direct
	Près de 300 vues en replay (réunions publiques, table ronde-débat)
	8200 visiteurs du site internet
	70 questions et 26 contributions formulées via le site internet
	59 questions et contributions déposées via l'application dédiée
	18 contributions déposées sur les registres papier

PARTIE 3

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

UNE PARTICIPATION RÉELLE MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Malgré les **contraintes liées au contexte sanitaire** (couvre-feu avancé à 18h, jauge maximum de participants, etc.) et l'évolution du calendrier des temps publics imposée par ces contraintes, la concertation préalable sur le projet de REC Solar France à Hambach a permis une **forte participation des habitants et des acteurs du territoire**.

Ceux-ci ont pu s'exprimer sur le projet et formuler leurs questions, avis et propositions au moyen de **différents outils** mis à leur disposition :

- **Participation en présentiel** lors de 5 temps d'échanges organisés avec du public ;
- **Participation en « distanciel »**, à l'occasion d'un atelier organisé en visioconférence, et plus largement par téléphone ou l'application numérique lors des 3 temps de concertation diffusés en direct à la télévision et sur internet (réunion publique d'ouverture, table ronde-débat, réunion publique de clôture) ;
- **Participation par écrit**, par le biais d'un formulaire de contribution mis en ligne sur le site internet, sur les registres papier mis à disposition du public dans les 41 mairies du périmètre ou encore par courrier via la carte T jointe aux flyers diffusés sur le territoire.

Cette concertation a ainsi permis la participation d'une **diversité de parties prenantes**, parmi lesquels :

- **Les habitants des 41 communes du périmètre**, et notamment les habitants de Hambach et de Willerwald qui sont les communes les plus proches du site ;
- **Des acteurs économiques** locaux et/ou impliqués dans le secteur des énergies renouvelables ;
- **Des représentants du monde associatif** ;
- **Des acteurs institutionnels**, au premier rang desquels les élus de la CASC, des communes du périmètre ainsi que du Conseil Départemental de la Moselle.

Dans l'ensemble, les participants ont salué une **concertation constructive et transparente**, qui a permis de faire émerger des propositions intéressantes, même si certains ont remis en cause la sincérité de la démarche de concertation, notamment concernant le régime SEVESO Seuil haut de la future installation. Un autre participant s'est quant à lui interrogé sur l'opportunité d'organiser une telle concertation en période de crise sanitaire, en demandant un éventuel report des temps de concertation.

REC Solar France **se félicite de la mobilisation** des acteurs du territoire sur ce projet et **salue la qualité des échanges et l'implication des participants** tout au long de cette concertation.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- Nous remercions également la qualité de cette concertation pour l'instant, qui a été mise en place et c'est une très bonne chose. Ça permet effectivement aux citoyens de poser des questions en amont du dépôt du projet.
- Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité de la concertation préalable et la transparence de REC Solar jusqu'à maintenant.
- Je souhaite que ce projet fasse l'objet d'une concertation transparente, d'une co-construction avec le territoire, élus locaux et associations, de manière à en garantir l'acceptabilité auprès du plus grand nombre.
- Ces réunions de concertation ouvertes au public en cette période de crise sanitaire, et donc limitées en nombre de personnes, préservent-elles le principe démocratique du débat ? Ne devrait-on pas reporter ces réunions à des dates ultérieures ?
- REC Solar dit vouloir une communication franche et ouverte : on a mis en avant dans les médias les millions d'investissement et les emplois, mais à aucun moment, on a communiqué sur le classement SEVESO ! Pourquoi avoir caché ce « détail » au public ?
- Le dossier de concertation donne de fausses informations, par exemple une fausse présentation du projet à la page 9 : photo d'une ferme photovoltaïque ! Information trompeuse qui induit les gens en erreur.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

La concertation préalable sur le projet de REC Solar France à Hambach a été organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a nommé deux garants chargés de veiller à la sincérité et au bon déroulement de la concertation ainsi qu'à la transparence de l'information diffusée.

La concertation a été décalée une première fois après l'annonce du reconfinement en octobre 2020. Au regard de la situation sanitaire, il a semblé préférable à REC Solar France – en accord avec la CNDP – de maintenir la concertation dès que possible. Le dispositif « hybride » qui a été retenu et validé par la CNDP visait à répondre aux différents scénarios sanitaires possibles, sans renoncer à aucun des temps publics prévus dans le dispositif initial mais en les adaptant à la situation sanitaire (plateau TV, ateliers numériques, contributions écrites, etc.). Il faut ici souligner que l'ensemble des questions posées par le public ont obtenu une réponse, lors des ateliers ou sur le site de la concertation.

REC Solar France a organisé cette concertation préalable dans le respect de la réglementation en vigueur en termes d'information et de participation du public (Code de l'environnement), en travaillant avec les garants de la CNDP pour que l'accès à l'information et aux débats soit le plus large possible.

L'entreprise a procédé à une annonce de la concertation par voie d'affichage dans les 41 mairies du périmètre de la concertation, de publication locale (encart presse dans Le Républicain Lorrain, Les Tablettes Lorraines et Les DNA) et par voie dématérialisée sur le site internet de la concertation.

Une conférence de presse a été proposée par REC Solar France le 10 décembre 2020, aboutissant à la publication d'une trentaine d'articles et de reportages dans les médias locaux et nationaux (presse, TV, radio) annonçant la concertation.

REC Solar France a également proposé aux communes du périmètre de la concertation un « kit de communication » : affiches 40x60 à diffuser dans des lieux publics, éléments d'information à utiliser, en fonction des outils disponibles, sur le site Internet, sur la page Facebook, dans le magazine municipal, etc.

Les versions papier du dossier de concertation et de sa synthèse ont été mises à disposition du public dans les mairies du périmètre de la concertation et aux sièges de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences et de la Communautés de communes de l'Alsace Bossue. Ces documents ont été distribués à chacun des temps de concertation.

Enfin, le classement SEVESO de la future usine et l'objet de sa production ont toujours été communiqués en toute transparence : dans le dossier de presse, sur le site internet, mais aussi dans le dossier de concertation et la synthèse qui ont été mis à disposition du public.

UN CONSENSUS SUR L'IMPORTANCE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, UN DÉBAT SUR SA MISE EN OEUVRE EFFECTIVE

La concertation préalable n'a pas fait émerger de réelle opposition quant à **l'opportunité du projet**, la nécessité de **développer les énergies renouvelables** et **d'accélérer la transition énergétique** faisant aujourd'hui quasi-consensus. De nombreux participants ont au contraire salué l'annonce d'un tel projet, soit en raison de ses **retombées économiques**, soit pour son impact espéré sur le **développement des énergies « propres » en France et en Europe**.

En revanche, **le lieu d'implantation de ce projet a suscité davantage de débats**, certains craignant l'installation d'une usine SEVESO sur le territoire voire à proximité de chez eux, tandis que d'autres se félicitent d'une installation en France plutôt que dans d'autres pays où la réglementation et les contrôles seraient moins rigoureux.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- Très bonne initiative qui pourra peut-être permettre à l'Europe et à la France de rattraper le retard pris dans les EnR.
- C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'observe ce projet de localisation de production, en France.
- Oui à ce projet, dans le respect de l'environnement et des populations riveraines.
- Très bon projet et très bonne nouvelle dans ce contexte social et économique si déprimé. Autant pour la région que pour le pays tout entier. Projet à soutenir sans modération, en souhaitant vivement qu'il aille jusqu'au bout.

- Rien contre l'entreprise REC Solar et son projet de site de fabrication, sauf qu'il est classé SEVESO seuil haut et qu'à l'endroit prévu il est hors de question qu'elle s'implante!
- Je préfère une usine Seveso en France, dans une région qui est habituée à la présence d'industries, qu'une usine peu encadrée en dehors de la zone de l'Union européenne.

La question de la **rentabilité du projet** et du modèle économique de l'entreprise a également suscité des interrogations chez certains participants, qui ont pu émettre des doutes quant à la compétitivité du projet ou s'interroger sur le dimensionnement de l'usine au regard du marché de panneaux solaires. C'est aussi l'**indépendance du projet** au regard du capital chinois de l'entreprise qui a fait l'objet de plusieurs questions lors de la concertation.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- Est-ce que du fait de ce procédé ça vous permettra de compenser on va dire les coûts d'importation et vous pourriez être compétitifs par rapport aux coûts de production plus transport des panneaux chinois ?
- Quel sera le prix de vos panneaux français par rapport à des panneaux chinois ou à vos panneaux singapouriens ?
- Si le PV est très prometteur, pourquoi subventionner ce projet ?
- Quel est le degré d'indépendance de REC vis-à-vis de l'État chinois ?
- Quelles garanties a-t-on que les transferts de technologie du CEA ne bénéficieront pas au final à d'autres fabricants chinois ?

Enfin, c'est la **pertinence de la technologie photovoltaïque** en elle-même qui a été interrogée par rapport à l'objectif de transition énergétique, avec plusieurs questions autour du **recyclage des panneaux**, du bilan carbone de l'énergie solaire ou encore de son rendement.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- Est-ce un moyen vraiment écologique de production d'électricité ?
- Pourquoi miser sur l'énergie solaire ? Ne pensez-vous pas que d'autres énergies « propres » soient plus efficaces ?
- Quelle est la durée de vie d'un panneau photovoltaïque ?
- Les panneaux photovoltaïques sont-ils recyclables ?

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Concernant le lieu d'implantation :

Le choix du lieu d'implantation a été déterminé par les nombreux **atouts du site de Hambach** : une position géographique privilégiée, une bonne desserte multimodale, un site industriel « clés en main », un terrain éloigné des zones habitables et accessible sans traversée de zones habitables, un bassin de l'emploi adapté et dimensionné au projet.

Si le site de Hambach est aujourd'hui la **solution privilégiée** par REC Group et le projet le plus abouti, des **solutions de substitution** sont également envisagées, comme par exemple l'extension de l'usine existante à Singapour ou une implantation ailleurs en Europe.

Concernant la rentabilité et le dimensionnement du projet :

La stratégie de REC Group a toujours été de produire des panneaux innovants et de haute-qualité, qui se situent dans une gamme de prix supérieure à celle d'un panneau standard produit en Chine. En termes de coût de production, il sera **du même ordre de grandeur en France qu'à Singapour**. Par ailleurs, **l'empreinte carbone d'un panneau produit en France sera un réel atout**, qui va rendre les produits REC plus compétitifs, notamment dans le cadre des appels d'offre émis plusieurs fois par an par la commission de régulation de l'énergie (CRE), en charge de réguler le marché de l'électricité en France, où l'empreinte carbone du panneau est un critère essentiel dans l'attribution des projets.

L'ampleur du projet se justifie par la taille du marché du photovoltaïque, qui est en plein essor en Europe avec un important **besoin de production de panneaux**, porté notamment en France par la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de 2019 qui fixe des objectifs très ambitieux de développement de l'énergie solaire. Les perspectives d'évolution des capacités photovoltaïques installées chaque année en Europe sont à ce jour très prometteuses, avec des prévisions annuelles allant jusqu'à 40 GW d'ici 2023.

Face à une demande française et européenne de panneaux photovoltaïques aussi forte, la construction de l'usine de Hambach apparaît donc tout à fait pertinente, tant pour la phase 1, qui produira chaque année un volume de panneaux solaires équivalent à 2GWc, que pour la phase 2 (jusqu'à 4 GWc/an).

Concernant l'indépendance du projet et de l'entreprise :

La société REC a été rachetée en 2015 par le groupe chinois Bluestar et est donc aujourd'hui une entreprise à capital chinois, comme de nombreuses autres entreprises présentes en Europe. REC a cependant conservé une **activité indépendante**, avec la même **équipe de direction internationale** et les mêmes salariés. **Le siège social est toujours situé en Norvège**, et l'activité de production est aujourd'hui répartie entre la Norvège et Singapour. Le projet de Hambach doit être vu comme un engagement du groupe sur le long-terme, mené en partenariat avec des acteurs français, pour se rapprocher des marchés français et européens.

Sur la question des brevets, le partenariat entre REC et le CEA-Ines autour de la technologie de production de cellules par hétérojonction permettra de définir l'appartenance des futurs brevets afin de les protéger et de **sécuriser la production sur le sol français**.

Concernant la technologie photovoltaïque :

L'énergie solaire photovoltaïque est considérée comme **une des énergies les plus propres** et les plus adaptées pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Une fois produit, un panneau photovoltaïque n'émet pas de pollution et génère de l'électricité verte. L'énergie nécessaire à la fabrication des panneaux (énergie grise) est compensée en 1 à 3 ans de fonctionnement, alors que la durée de vie d'un panneau est très largement supérieure (30 à 40 ans).

Conformément à ce que prévoit la Directive européenne « Déchets d'équipements électriques et électroniques » de 2012, **les panneaux solaires doivent être recyclés en fin de vie**, au même titre que tout appareil électronique. En tant que producteur de panneaux, REC Solar France participera financièrement à leur recyclage pour qu'ils soient traités dans un centre de recyclage à la fin de leur vie.

Le taux de valorisation des panneaux atteint 95%, ces derniers étant composés en grande partie d'éléments très simples (verre, aluminium, câbles...). Le reste des panneaux qui n'est aujourd'hui pas recyclé ne s'explique pas par des difficultés techniques, mais par une quantité encore trop faible de panneaux en fin de vie pour qu'un modèle économique de recyclage soit viable.

DE NOMBREUSES INTERROGATIONS SUR LES IMPACTS DU PROJET

Le projet a suscité de nombreuses questions relatives aux **impacts de la future usine**, qu'il s'agisse des **impacts écologiques et sanitaires**, des **nuisances potentielles pour les riverains** (bruit, paysage, alimentation en eau) ou encore des **impacts sur le trafic routier**.

La question des impacts sur la santé et l'environnement a notamment été portée par les associations environnementales et les riverains, qui ont été nombreux à demander des précisions sur les **rejets de la future usine** et les **moyens de contrôles**.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *La préservation de l'environnement et du bien-être des habitants sont également importants, j'espère que les concertations apporteront plus de détails sur les risques et répercussions liés à l'installation d'une grande usine.*
- *Quelles seront les conséquences sur la qualité des eaux de la Sarre et le milieu aquatique du rejet à Sarralbe du cocktail de molécules chimiques des eaux usées industrielles de REC SOLAR, INEOS et de la SMART ?*
- *Nous demandons à ce que l'eau prélevée dans la Sarre, même traitée de manière à la rendre potable, serve essentiellement à alimenter l'usine REC Solar et/ou d'autres industriels et ne soit pas injectée dans le réseau d'eau potable desservant les habitants.*
- *Concernant les effluents aqueux de l'usine REC et plus particulièrement leurs concentrations dans la Sarre, nous souhaitons qu'ils puissent être évalués, ainsi que ceux émanant des autres industriels alentours, en aval des points de rejets.*
- *On peut parler aussi des rejets, des rejets qui vont se faire par des tours auto réfrigérantes. A combien de mètres vont-elles monter ? Quels vont être les impacts sur la faune et la flore, la santé publique dans sa globalité ?*

Les **potentielles nuisances** que pourrait générer l'usine de REC Solar France ont constitué **une des préoccupations majeures** des participants à la concertation, et particulièrement des habitants de la commune de Willerwald, qui seront les plus proches du site industriel : pollution, nuisances sonores, impact paysager, impact sur l'approvisionnement en eau du territoire, etc.

Sur ces questions, le maître d'ouvrage s'est engagé non seulement à **respecter les obligations réglementaires** qui s'imposeront à la future usine, mais plus encore à tout mettre en œuvre pour **réduire au maximum les nuisances**, en essayant d'aller **au-delà des valeurs réglementaires**.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *Habitant à Willerwald, je m'inquiète du bruit, de la pollution, des risques et des nuisances que générerait ce projet pour les riverains.*
- *J'aimerais que tout soit fait, en mettant en œuvre les dernières innovations en matière de protection de l'environnement et des populations environnantes, pour réduire au maximum les nuisances de cette usine.*
- *Quel va être, au final, le nombre de décibels perçus, lors du fonctionnement de l'entreprise, aux abords des habitations ?*
- *Est-ce qu'il serait possible de mettre en place une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine (...) Pour tenir compte du respect du cadre de vie (horaire de travail de nuit, klaxons de recul des camions, poussière, bruit, passage intensif des camions, etc.).*
- *Est-ce possible, pour le projet REC France, que la voie de chemin de fer soit à nouveau utilisée ? Si oui, combien de trains pourraient passer par jour, par semaine ?*
- *Vous employez souvent le mot « acceptable », pour vous quel est le seuil d'acceptabilité ?*

Enfin, les participants se sont exprimés sur la question du **trafic routier** et plus généralement sur la question du transport sur le territoire. Si certains se sont dit inquiets de l'augmentation du trafic de poids-lourds et de véhicules aux abords du site, d'autres se sont interrogés sur une **possible remise en état de la voie de chemin de fer**.

Sur ces thématiques, les participants ont formulé diverses **propositions pour réduire ce trafic et développer des alternatives** : Il a ainsi été proposé de décaler les horaires de services de l'usine par rapport aux usines voisines, de développer des lignes de bus ou de car pour la desserte de la future usine, de créer une sortie d'autoroute spécifique pour l'usine ou encore de remettre en état la voie ferrée afin de développer le ferroutage.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *En ce qui concerne la traversée de Willerwald qui subira un accroissement notoire du débit de circulation routière, qu'est-ce qui nous assure qu'aucun poids lourd ne l'empruntera ? (...). Et, pourrait-on prévoir une proposition de transport en commun, si ce n'est une obligation, ou des transports dédiés au ramassage des personnes travaillant sur le site ?*

- Je propose que sur toute la zone l'on mette en place un décalage des heures de prise et de fin de service des différentes entreprises du site. Cela donnera plus de fluidité au trafic, moins de risques d'accidents et moins de pollution.
- Est-il prévu un deuxième accès à l'Europôle 2 ?
- Pour limiter les transports routiers il faut remettre le ferroutage en service surtout que la voie ferrée appartient aujourd'hui à la CASC.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Concernant « l'acceptabilité » du projet :

Le projet a fait l'objet d'une **étude d'impact**, conformément à la réglementation en vigueur (article R122-2 du Code de l'environnement). Cette étude a permis d'identifier les **impacts environnementaux liés au projet**, qui sont soit faibles (sans effets inacceptables au sens de la réglementation), soit significatifs et qui doivent donc être pris en compte dans la conception du projet de manière à éviter ou réduire ses effets. Il est à signaler qu'aucun impact environnemental « fort » n'a été constaté dans le cadre de cette étude d'impact.

Il ressort également des conclusions de l'étude d'impact qu'aucune mesure compensatoire n'est nécessaire après la mise en œuvre des mesures d'évitement ou de réduction des incidences.

Concernant les rejets :

Le projet est soumis à une étude d'impact qui propose des **Valeurs Limites d'Émissions (VLE)** en concentrations et en flux pour l'ensemble des composés susceptibles d'être rejetés. La future usine devra donc **respecter l'ensemble des objectifs réglementaires**, qui visent à maintenir la qualité du milieu naturel et à **ne pas porter atteinte aux enjeux environnementaux** (eau, air, sols, santé, etc.).

Par ailleurs, soucieuse d'insérer au mieux son projet dans son environnement, REC Solar France s'est engagée à mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour **réduire au maximum les impacts de la future usine**.

De manière plus précise, les rejets atmosphériques feront l'objet d'un **traitement avant rejet** (laveurs de gaz, oxydateurs thermiques), tandis que les rejets aqueux seront préalablement traités au sein d'une **station d'épuration interne** à l'usine (système de coagulation-floculation avec filtration via filtres à sable).

Pour les rejets aqueux, l'acceptabilité des rejets ne tient pas compte uniquement de la qualité des rejets du site, mais également de la situation existante du milieu naturel, autrement dit les rejets qui sont déjà effectués dans la Sarre.

En ce qui concerne les déchets, la réglementation impose une **obligation de suivi et de traçabilité** des déchets dangereux permettant de s'assurer que ces déchets ont été éliminés dans des filières autorisées. L'étude d'impact de l'usine précise bien la **nature des déchets**, leur composition, leur quantité ainsi que leur destination prévue.

Concernant la surveillance et les mesures de suivi :

La **surveillance des rejets eau/air** est une mesure obligatoire, dont les modalités seront définies dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, qui déterminera notamment les paramètres à suivre, les conditions de prélèvements et d'analyse et la fréquence de suivi de chaque paramètre. Les paramètres qui seront surveillés dans les rejets atmosphériques devraient a priori être principalement les suivants : poussières, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, ammoniac, acidité, acides chlorhydrique et fluorhydrique, alcalins, phosphine, ozone, COV, méthane.

En complément de **l'auto-surveillance** qui peut être faite par l'exploitant sur chaque polluant, REC Solar France fera appel à des organismes extérieurs, des laboratoires agréés pour le contrôle et l'analyse des rejets a minima 1 fois par an. Des **contrôles inopinés** diligentés par les services de l'État pourront aussi être réalisés à tout moment.

Pour le **contrôle de la qualité de l'air**, il y aura 2 niveaux de contrôle ; un premier niveau par les associations de surveillance et de protection de l'atmosphère, en l'occurrence ATMO Grand EST, qui réalise une surveillance générale de qualité de l'air, et un second niveau aux sorties des cheminées du site, qui confrontera les rejets aux valeurs définies par la réglementation.

Pour le **contrôle des rejets aqueux**, les contrôles mesureront les différents types de rejets de l'usine REC.

Concernant l'impact acoustique :

Au regard de l'activité de l'usine 7j/7 et 24h24, le niveau d'émergence réglementaire maximum qui sera imposé sera celui prévu pour la nuit, les dimanches et jours fériés, c'est-à-dire **une augmentation maximum de 3 décibels** par rapport au niveau de bruit mesuré aux abords des habitations avant l'installation de l'usine. Des **contrôles réguliers** seront effectués lors de l'exploitation du site afin de s'assurer que ces niveaux sont bien respectés.

Les études de conception de la future usine chercheront à atteindre les meilleurs résultats possibles pour **réduire au maximum le niveau de bruit** (équipement de ventilation le moins bruyant possible, choix d'emplacements moins exposés, traitement d'isolement phonique), au-delà même des niveaux réglementaires.

L'entreprise réfléchira également, comme cela a été proposé, à la mise en place d'une **charte de bonne conduite** lors de la phase chantier afin de limiter les nuisances pour les riverains.

Concernant l'impact paysager :

La hauteur des principaux bâtiments de la future usine sera limitée à une dizaine de mètres, avec une douzaine de cheminées dont la hauteur dépassera d'environ 5 mètres des bâtiments. Un plan paysager est prévu sur le site, avec un traitement des limites visant à améliorer l'effet de « masque » depuis Willerwald et enrichir l'intérêt des ensembles végétaux créés.

Concernant le trafic et la voie de chemins de fer :

Les poids-lourds nécessaires à l'approvisionnement de l'usine emprunteront **exclusivement l'autoroute A4 et la RN 61** pour desservir l'usine REC Solar France, **sans aucune traversée d'agglomération** prévue.

Cela ne posera **aucun problème de fluidité** au regard du dimensionnement des voiries de l'Europôle (classement T0 pour un trafic actuel estimé à T2 voire T3).

En ce qui concerne le trafic routier généré par l'acheminement des salariés du site, le fonctionnement en « 3x8 » de la future usine permettra une répartition du trafic sur trois créneaux horaires distincts. Le **recours au covoiturage** sera encouragé, et plusieurs des propositions formulées lors de la concertation vont être étudiées, et notamment le fonctionnement en **horaires décalés** ou la mise en place d'un service de **transport collectif**. Enfin, REC Solar France participera au **Plan de déplacements interentreprises** qui sera déployé par la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC).

Considérant la D661 qui traverse la commune de Willerwald, **l'augmentation du trafic routier peut être estimée à ce stade à 9%**, ce qui ne perturbera pas notablement le fonctionnement de cet axe et n'induera **pas de nuisance supplémentaire** pour les habitants.

A ce stade, la **voie de chemin de fer** est une possibilité envisagée mais non validée. Si cette solution permet de **réduire le trafic de poids-lourds**, la voie n'est aujourd'hui pas active, et sa remise en état nécessiterait des études spécifiques ainsi que d'importants travaux préalables.

Au cas où la voie serait un jour utilisée, **la fréquence de passage serait très faible**, avec seulement quelques véhicules par semaine.

Concernant l'approvisionnement en eau :

Le point de rejet de l'eau traitée de l'usine REC Solar France sera situé 2,5 km en aval du point de pompage de l'usine de traitement d'eau potable de Sarralbe, et n'aura donc **aucun impact sur la qualité de l'eau prélevée**. L'eau prélevée sera consacrée de manière privilégiée à l'industrie mais il ne sera pas possible de scinder entièrement le réseau.

La CASC a rappelé qu'avec un volume disponible de prélèvement pour la production d'eau potable de plus de 10 millions de m³, le territoire conservait une importante **marge de manœuvre** lui permettant d'**assurer l'approvisionnement en eau des particuliers et des professionnels**, estimé à 7,9 millions de m³ en incluant les besoins de la future usine.

Un nouveau **schéma directeur de l'eau potable** est en cours d'élaboration par la CASC, qui vise à sécuriser **l'approvisionnement en eau potable** de tous les usagers, particuliers et professionnels, et d'autre part, de **garantir la fourniture d'une eau potable** de très bonne qualité. La CASC a également engagé un projet de modernisation de l'usine de potabilité de Sarralbe.

DES INQUIÉTUDES FORTES LIÉES AU RÉGIME SEVESO SEUIL HAUT

La concertation a mis en lumière les fortes inquiétudes d'une partie des participants quant au classement de la future usine en régime « SEVESO seuil haut », qui ont été nombreux à s'interroger sur **les risques potentiels et les mesures de prévention dédiées**.

Un premier atelier a d'abord été organisé en présentiel sur ce sujet, qui a été prolongé lors d'un autre atelier en visio-conférence afin de répondre à l'ensemble des préoccupations des participants.

Une des principales interrogations, qui est revenue lors des différents temps d'échanges organisés, a porté sur la mise en place ou non d'un **Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)** et des mesures qui pourraient être prises en application de ce plan, à laquelle les services de l'État ont su apporter une réponse précise.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *Quel est l'impact en cas d'accident technologique ? Quel impact de ce même accident sur le site SEVESO haut de Sarralbe ? Quel impact en cas d'accident technologique sur les autres entreprises des zones Europôle I et II ? Quels sont les risques toxiques pour la population proche du site classé ?*
- *Quels sont les risques toxiques pour la population proche du site classé ?*
- *Est-ce que toutes les solutions techniques, technologiques de pointe nouvelles et futures, seront mises en œuvre afin de limiter au maximum ces risques et nuisances, sans se contenter d'être dans les normes, pour ainsi préserver une qualité de vie optimale ?*
- *Il n'est, à aucun moment du projet, fait mention d'un éventuel plan de prévention des risques technologiques pour un projet d'une telle ampleur.*
- *Les PPRT ne sont-ils pas imposés seulement après la construction de l'usine ?*

Au-delà du classement SEVESO, c'est **la question du suivi et du contrôle** de l'usine qui a été soulevée, avec des attentes fortes de la part des participants quant à la surveillance de l'usine en phase d'exploitation.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *Un organisme indépendant de contrôle sera-t-il mandaté ?*
- *Les sanctions possibles en cas de non-conformité... décelée par une inspection du site sont-elles vraiment dissuasives ?*

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Concernant le classement SEVESO seuil haut :

Le classement de la future usine de Hambach en site SEVESO seuil haut se justifie par **l'ampleur du projet, la quantité et la nature des substances** nécessaires. Une première réflexion a été menée par l'exploitant dans le cadre de la conception du projet sur un potentiel classement « Non-Seveso », qui impliquait de limiter le stockage des produits toxiques et d'augmenter la fréquence de leur acheminement. Cette solution a été rapidement abandonnée car elle aurait conduit à une augmentation du niveau de risque.

Le classement SEVESO seuil haut prévoit des **mesures de sécurité** et des **procédures spécifiques de gestion des risques** pour réduire les impacts potentiels du site. C'est également ce classement qui justifie la **clause de confidentialité sur les produits stockés**, imposée en prévention de potentielles actes de malveillance.

Au regard des études réalisées, le site de Hambach présente le **niveau de gravité le plus bas**, avec une **absence d'effets létaux en dehors des limites du site**, et des effets non-létaux limités à des terrains non bâtis, non urbanisables et tous situés dans le périmètre de la ZAC Europôle II. Le régime SEVESO n'implique donc aucune proposition de mise en place de servitude d'utilité publique sur des terrains constructibles aux abords du site.

REC Solar France engagera également un **programme d'amélioration continue** pour mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles, ainsi qu'une **mise à jour quinquennale de l'étude de dangers**, comme le prévoit le classement SEVESO.

Concernant l'absence de Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) :

Il a été précisé par les services de la DREAL qu'il **n'y aurait pas de PPRT sur le site de Hambach**, ce dispositif étant conçu uniquement pour les installations déjà existantes et non pour les installations nouvelles, qui doivent mettre en place **toutes les mesures techniques possibles** pour garantir que le risque soit limité au périmètre de l'usine.

Il y aura en revanche une **planification de secours** sur le site, à savoir un **plan d'opération interne (POI)** visant à définir la procédure en cas de situation accidentelle, ainsi qu'un **plan particulier d'intervention (PPI)** si la situation accidentelle débordait du périmètre de l'usine.

Concernant le suivi :

Conformément au Code de l'environnement, une **commission de suivi de site (CSS)** sera créée, qui se réunira chaque année pour apporter aux différentes parties prenantes une **information qui soit la plus transparente possible** et présenter l'action réalisée par les services de l'Etat en matière de contrôle. Cette commission sera composée de 5 collègues représentant l'exploitant, l'Etat, les collectivités locales, les salariés ainsi que les associations environnementales locales et les riverains. La composition définitive de la CSS sur l'usine de Hambach sera définie par le Préfet.

DES QUESTIONNEMENTS SUR LA RÉELLE PLUS-VALUE DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

La concertation a également permis au maître d'ouvrage et à ses partenaires, au premier rang desquels la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC), de détailler et préciser les **retombées économiques attendues** pour le territoire, qu'il s'agisse du nombre et de la quantité d'emplois qui seront créés sur le site, de l'activité générée autour de cette usine ou encore des retombées fiscales pour la collectivité.

Une autre attente qui a été exprimée lors de la concertation est celle des **garanties que peut apporter REC Solar France**, par exemple quant à la « durabilité » du projet par rapport aux subventions perçues.

Sur ces questions, l'intervention des différents partenaires lors des temps publics (la CASC, le Département de la Moselle, Moselle Attractivité, la Région Grand Est, Pôle Emploi, le Sous-Préfet, la DIRECCTE...) a permis de **répondre aux attentes et interrogations** des participants.

Il a également été proposé par certains participants qu'une partie des retombées fiscales de la future usine soit utilisée pour **accompagner les habitants qui souhaitent installer des panneaux solaires** sur leur maison.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *Quelles garanties de pérennité des emplois ? et de la montée en puissance des embauches ? Quelles garanties d'embauches locales puisque la mise en forme de la plateforme l'a été par une main d'œuvre extra locale voir extra européenne ?*
- *Quel est réellement le nombre de cadres que vous prévoyez d'embaucher ?*
- *Je propose que REC Solar impose dans ses règlements de consultation à ses candidats une part obligatoire de sous-traitance à des PME locales de 20% ou plus en fonction des secteurs et que le versement des aides à REC Solar soit conditionné à la présence effective de ces entreprises sur le terrain.*
- *Au bout de combien d'années les collectivités locales auront-elles un retour sur investissement (achat terrains, aménagement des terrains pour REC Solar, etc.) ?*
- *A qui vont profiter les taxes ?*
- *N'est-ce pas là la raison première de votre choix de Hambach, utiliser nos impôts ?*
- *Est-ce que des mesures de remboursement des dites subventions ont été prises dans le cas où les engagements ne seraient pas tenus par REC Solar ?*
- *Quelles sont les garanties prises par les élus au vu des 170Mos€ (25% de la somme totale) d'investissement public dans la construction de l'unité REC Solar ?*

- Pour apporter une compensation à la population, il serait judicieux d'accorder des tarifs préférentiels à tous ceux qui voudraient s'équiper de panneaux solaires. La CASC pourrait financer leur installation.

- L'ADPSE propose qu'une partie de cet argent serve à aider la population du territoire à investir dans l'installation de panneaux photovoltaïques.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Concernant l'emploi et la formation :

L'unité de production de panneaux photovoltaïques de Hambach prévoit l'embauche de **1 500 emplois en phase 1 (2022) et plus de 2 500 en phase 2 (2025)**, dont environ **10% de cadres** (160 en phase 1 et 245 en phase 2). Environ 650 emplois seront également mobilisés lors de la phase chantier.

La société REC Solar France s'engage à **faciliter l'accès à l'emploi à la population locale**, pour la construction et pour l'exploitation de la future usine. Des **partenariats entre REC Solar France, Pôle Emploi et les collectivités locales** seront passés pour identifier les besoins de main-d'œuvre, assurer le recrutement et proposer des formations si nécessaire.

Le projet prévoit par ailleurs de **privilégier les entreprises locales** pour la sous-traitance, notamment pour la phase de construction. L'entreprise travaille en collaboration avec l'agence **Moselle Attractivité** pour fédérer les entreprises locales et leur faciliter l'accès aux appels d'offres de construction.

Concernant les retombées économiques et fiscales du projet :

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de **maintien des activités industrielles** dans la région et de lutte contre le chômage, conformément aux objectifs du projet territoire d'industrie reconnu par l'Etat et la Région.

Il génèrera des **retombées économiques directes et indirectes** pour le territoire :

- marchés de construction de l'usine, qui engendreront de l'activité pour les entreprises locales et de l'emploi ;
- investissements liés aux équipements publics : voiries structurantes, réseaux de distribution d'eau et d'électricité, etc. ;
- activité induite pour l'hébergement et la restauration durant la phase de construction ;
- activité engendrée par la création de logements ;
- essor de l'activité économique liée à l'accroissement de la population ;
- création d'entreprises et d'emplois liés à la sous-traitance (logistique, maintenance) ;
- essor des formations, notamment la formation continue des personnes en activité ;
- soutien au tissu associatif et sportif.

En termes de **retombées fiscales**, REC Solar France devra s'acquitter de la **taxe foncière communale**, estimée à 580 000 euros par an en 2023 et 2024 puis **960 000 euros par an à partir de 2025**. Le projet génèrera également **entre 1,5 et 3 millions d'euros de CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** jusqu'en 2027, puis plus de 3 millions d'euros à partir de 2028. Enfin, la **CFE (cotisation foncière des entreprises)**, basée sur la valeur comptable des investissements, devrait apporter à la collectivité **1,35 millions d'euros**. A ces recettes fiscales s'ajoute aussi la **vente des terrains**, estimée à 3,5 millions d'euros.

Ces recettes fiscales supplémentaires contribueront au budget de la CASC et seront utilisées sur les différentes activités de la collectivité : **soutien à l'investissement, soutien aux services publics, soutiens aux communes membres de l'agglomération**. Elles permettront par ailleurs le maintien de l'inflation fiscale pour les habitants de l'agglomération.

Le pacte fiscal de la CASC, qui doit définir la répartition des retombées économiques entre les communes de l'agglomération, sera l'occasion pour les communes les plus impactées de bénéficier d'une partie des recettes fiscales générées par la future usine.

Concernant les garanties sur les subventions :

Les aides apportées au projet, majoritairement issues de l'Union européenne, seront des subventions classiques, qui seront échelonnées sur plusieurs années et ne mobiliseront **aucun financement exceptionnel** de la part des structures publiques.

Il existe par ailleurs plusieurs dispositions, prévues par la législation française, pour **encadrer et sécuriser les subventions publiques** accordées aux entreprises.

Conformément aux dispositions de la loi du 29 mars 2014 visant à reconquérir l'économie réelle (dite « **loi Florange** »), REC Solar France sera ainsi soumise à l'obligation, en cas de cessation d'activité, de rechercher un repreneur, **sous peine de sanctions** comme le remboursement des subventions perçues, des amendes administratives voire des poursuites pénales.

Le code de l'environnement prévoit également des **garanties financières**, qui doivent obligatoirement être prévues avant la mise en place d'une installation classée et qui sont calculées par rapport à l'investissement de l'entreprise et par rapport au niveau de risque technologique. En cas de non-respect de cette obligation, l'entreprise s'expose à des sanctions administratives, voire à une saisine du juge pénal.

DES ATTENTES EN TERMES DE POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE L'IMPLICATION DU PUBLIC

Les riverains, les élus comme les représentants des associations ont exprimé leur souhait de voir se **poursuivre la concertation** et le **travail d'information autour du projet** de Hambach. Certains participants ont même demandé à ouvrir des espaces de concertation similaires sur d'autres sujets en lien avec le projet, comme par exemple l'organisation de la mobilité sur le territoire ou encore le système d'alimentation en eau.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *Je souhaiterais que la transparence continue après la concertation préalable et que l'ensemble de ces données soient aussi transmises au public.*
- *Est-ce que REC SOLAR sera prête à accepter un collectif citoyen dans le comité de pilotage construction de l'usine, et une participation aux réunions de sécurité lors de l'exploitation ? Si oui, il est bien entendu que les modalités de participation devront être définies par avance ??*
- *Il serait par conséquent judicieux, vus les problèmes de circulation déjà existants, de longue date sur le secteur, d'organiser une concertation préalable du public afin de repenser globalement la mobilité du territoire.*
- *L'ADPSE souhaite que le sujet de la mobilité évoqué à plusieurs reprises par différents intervenants lors des réunions ou ateliers publics, donne lieu à l'ouverture d'une concertation sur le sujet au niveau de l'arrondissement de Sarreguemines, voire en connexion avec les territoires limitrophes.*
- *Je souhaite que l'ensemble des élus avec les citoyens, portés par ce bel élan qui vient d'être initié, lancent une concertation publique concernant l'alimentation en eau potable sur le périmètre de la CASC.*

Au regard de l'ampleur du projet en termes d'emplois, des premières **demandes pour candidater** ont été adressées au porteur du projet dans le cadre de cette concertation, avec une vraie attente du territoire autour des **modalités de recrutement et de formation**, qui feront l'objet d'une communication ultérieure de la part de REC Solar France et de ses partenaires.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- *Quand est-ce que les sélections des candidats seront faites ? Y-a-t-il des formations sur les produits prévus avant l'ouverture ? De combien de temps ? Y-a-t-il un calendrier de l'emploi ?*
- *Comment être informé du recrutement ? Où trouver les offres ?*

Enfin, certains ont porté la proposition d'ouvrir le site à des projets ou initiatives citoyennes, par exemple sous la forme de financement participatif ou d'initiatives éducatives autour des énergies renouvelables.

AVIS/QUESTIONS DES PARTICIPANTS

- L'autre suggestion serait que REC ouvre ses toitures ou une partie de ses toitures à un projet citoyen.

RÉPONSE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Concernant l'association du public sur le projet :

A l'issue de la phase de concertation préalable, il y aura une **procédure d'enquête publique** qui sera l'occasion pour les habitants de consulter l'étude d'impact, avant un arrêté préfectoral d'autorisation si la procédure aboutissait.

REC Solar France propose de **pérenniser le site internet de la concertation** pour informer les riverains et l'ensemble des acteurs du territoire de l'actualité du projet, donner des informations sur le chantier, sur la procédure de recrutement, etc.

En phase d'exploitation, les associations locales et les riverains auront la possibilité de participer à la **commission de suivi de site (CSS)** qui sera mise en place sur le projet, conformément à l'article R125-8-2 du code de l'environnement.

Concernant les modalités de recrutement :

La phase de recrutement devrait s'ouvrir au 1^{er} semestre 2022 pour un lancement de la production fin 2022. REC Solar France et ses partenaires communiqueront à ce moment-là pour informer les personnes intéressées des modalités du recrutement, notamment sur le site internet.

Concernant les projets citoyens :

REC Solar France est ouverte à ces propositions et se tient à disposition des associations locales pour réfléchir ensemble aux éventuels projets qui pourraient être mis en place.

PARTIE 4

LES MESURES QUI
VONT ÊTRE MISES
EN OEUVRE POUR
TENIR COMPTE DES
ENSEIGNEMENTS TIRÉS
DE LA CONCERTATION
PRÉALABLE



La concertation préalable sur le projet de REC Solar France à Hambach a permis au porteur du projet de préciser certaines des mesures qu'il souhaitait prendre et de formaliser de nouveaux engagements afin de tenir compte des enseignements tirés de cette concertation.

▪ Concernant la crainte d'opportunisme et le manque de compétitivité :

La concertation préalable a permis de préciser que **les aides financières seront majoritairement issues de l'Union Européenne**, qu'elles seront **étalées sur plusieurs années** et qu'elles ne mobiliseront **aucun financement exceptionnel**.

En effet, si **le montant exact des subventions n'est pas connu à ce jour**, près de 80% des aides dont bénéficiera REC Solar France seront des subventions européennes, le reste étant réparti entre des crédits d'impôts, des aides à la formation ou encore des financements pour la recherche et le développement.

Seules certaines de ces aides seront perçues dès la première année du projet, la majorité seront **versées selon un échéancier pouvant aller de 2 à 10 ans**.

Comme cela a été rappelé lors de la réunion publique de clôture, **REC Solar France sera soumis à la réglementation française** qui encadre les subventions publiques accordées aux entreprises, avec par exemple une **obligation de rechercher un repreneur en cas de cessation d'activité** sous peine de sanctions.

En contreparties de ces subventions publiques, il a également été rappelé **les retombées économiques** liées au projet, qui seront **immédiates** : création d'emplois, sous-traitance, activité de restauration et d'hébergement, recettes fiscales, etc.

Afin d'amplifier ces retombées économiques, REC Solar France prend l'engagement de **privilégier les entreprises locales** pour la sous-traitance et de **faciliter l'accès à l'emploi à la population locale**. Si le projet voit le jour, ces engagements se traduiront dès l'année prochaine par l'ouverture d'un dialogue et de coopérations avec Moselle Attractivité, Pôle Emploi ou encore les collectivités locales.

En ce qui concerne l'aspect recherche et développement, **REC possède déjà un portefeuille de plus de 500 brevets**, dont 270 ont été attribués, et qui permettront la production de cellules et de panneaux photovoltaïques sur le site de Hambach.

L'entreprise développe la technologie de production de cellules par hétérojonction depuis 3 ans et a lancé la production en 2019 sur son usine de Singapour. L'objectif de la collaboration avec le CEA-Ines est de poursuivre le développement de cette technologie afin d'en optimiser les rendements pour les années futures.

Dans le cadre de cette collaboration avec le CEA-Ines, REC Solar France s'engage à **définir l'appartenance des futurs brevets** qui seront développés sur le site de Hambach afin que les résultats des travaux de recherche et développement soient partagés entre les deux partenaires.

▪ Concernant la Commission de suivi de site (CSS) :

La concertation préalable a permis de rappeler qu'une commission de suivi de site (CSS) sera automatiquement mise en place par le préfet, et qu'elle sera réunie chaque année pour apporter des informations sur le suivi et le contrôle de l'usine.

Comme cela a été exprimé lors de la concertation préalable, **REC Solar France s'engage à s'impliquer de manière constructive au sein de cette commission** afin de répondre aux attentes de transparence et d'information formulées par les riverains et les associations.

Si le projet se confirme, REC Solar France se tient également prêt à se rapprocher du Préfet afin que **la question du suivi des rejets** soit intégrée dans le cadre de la commission de suivi de site.

▪ Concernant l'approvisionnement en eau :

En réponse aux nombreuses questions posées sur la production et la distribution d'eau sur l'agglomération, la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) a confirmé que **l'eau prélevée dans la Sarre serait privilégiée pour l'alimentation de la future usine REC**, et plus largement pour l'alimentation des industries implantés sur l'Europôle, sans que les réseaux puissent être scindés, d'une part puisque l'usine de Sarralbe délivre déjà de l'eau aux particuliers, et d'autre part car il convient de conserver des solutions d'interconnexion garantissant des solutions de secours entre les différents approvisionnements.

La CASC a rappelé que l'enjeu de l'approvisionnement en eau potable était au cœur du futur **schéma directeur d'alimentation en eau potable**, en cours d'élaboration, qui permettra de formaliser ces orientations.

Enfin, la CASC a précisé que **le suivi de la distribution d'eau potable** et la **consultation de la population** sur cette question se faisait déjà, dans le cadre de la commission consultative des services locaux qui réunit des usagers et des associations.

▪ Concernant le bruit et l'impact sonore du projet :

Si la réglementation autorise des niveaux d'émergence réglementaires pouvant aller jusqu'à 5 décibels en journée les jours de semaine (lundi – samedi), REC Solar France s'engage à **maintenir en permanence l'augmentation du niveau de bruit à 3 décibels** par rapport au niveau mesuré aux abords des habitations avant l'installation de l'usine, soit l'équivalent du niveau maximum autorisé la nuit, les dimanches et jours fériés.

Au-delà de cette exigence réglementaire, REC Solar France confirme l'engagement pris lors des temps d'échange d'**étudier l'ensemble des solutions**, lors de la phase de conception de l'usine, qui permettront de **réduire au maximum les niveaux de bruit** afin d'atteindre des résultats inférieurs à 3 décibels supplémentaires.

En ce qui concerne la **phase chantier**, REC Solar France étudiera l'opportunité d'instaurer une **charte de bonne conduite** avec les entreprises sous-traitantes afin de limiter les nuisances, et notamment les nuisances sonores.

▪ Concernant l'impact paysager du projet :

Afin de favoriser l'intégration de la future usine dans son environnement et de limiter au maximum son impact paysager, un **plan paysager** sera déployé aux abords du site, notamment pour améliorer l'effet de « masque » depuis la commune de Willerwald. Ce plan n'étant pas encore finalisé, REC Solar France s'engage à étudier la possibilité d'**ouvrir une réflexion sur sa conception avec les principales parties prenantes**, parmi lesquelles la CASC, la commune de Willerwald et les riverains concernés.

Sur la hauteur des bâtiments, le porteur du projet confirme que la hauteur des principaux bâtiments sera d'une dizaine de mètres, avec des extracteurs en toiture pour la ventilation des locaux et le refroidissement des équipements (dépassant au maximum de 5 mètres des toitures). Les bâtiments « Facilities », de moindre surface et accueillant les utilités, présenteront une hauteur de 17 m et disposeront d'équipements installés en toiture et de 2 cheminées de 22 mètres (prévision à ce stade du projet), dépassant donc d'environ 5 mètres des bâtiments.

Rejet	Hauteur minimum réglementaire	Hauteur proposée
C1 et C2 (2 chaudières : une par phase)	Bâtiments Facilities = 7 m Hauteur du laveur de gaz en toiture = 10 m Hauteur des obstacles = 17 m <i>Hauteur minimum = 17 + 5 = 22 m</i>	22 m
L1 et L2 (2 laveurs de gaz : un par phase)	Bâtiments Facilities = 7 m Hauteur du laveur de gaz en toiture = 10 m Hauteur bâtiment + laveurs = 17 m <i>Hauteur minimum = 17 + 3 = 20 m</i> <i>Mais proposition de se fixer à la même hauteur que le rejet chaudières</i>	22 m
S1 et S2 (2 unités de sérigraphies : une par phase)	Bâtiments Prod = 11 m <i>Hauteur minimum = 11 + 5 = 16 m</i>	16 m

▪ Concernant la limitation de l'augmentation du trafic automobile et de l'éco-mobilité :

En complément de **mesures d'encouragement au covoiturage** pour les futurs salariés, déjà prévues dans le projet et mentionnées dans le dossier de concertation, REC Solar France étudiera attentivement la possibilité de mettre en œuvre une **solution de transport collectif pour le ramassage des salariés**, en collaboration avec la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC).

En parallèle, la CASC a confirmé que REC Solar France sera invité à participer activement au développement du **plan de mobilité inter-entreprises** existant à l'échelle de la ZAC EUROPOLE (I et II). La mise à jour et le développement du plan de mobilité inter-entreprises permettra de mieux coordonner les besoins de déplacements des nombreuses entreprises présentes sur l'Europôle I et II de Hambach. Dans le cadre de ce plan, REC étudiera **l'opportunité d'un fonctionnement du site en horaires décalés** par rapport aux entreprises voisines, comme cela a été proposé lors de la concertation.

La CASC s'est également engagée à solliciter de nouveau le Département de la Moselle sur le **projet de contournement Est de Sarreguemines**, l'agglomération n'ayant pas elle-même la compétence sur ce dossier.

En termes d'éco-mobilité, REC Solar France installera **des bornes de recharge pour véhicules électriques** sur le parking de l'usine, ainsi que des **solutions de stationnement vélos** pour les salariés. La CASC a également confirmé la réalisation de **la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe** depuis Willerwald dans le cadre du **nouveau plan-vélo** de l'agglomération.

▪ Concernant la remise en service de la voie ferrée :

La possible remise en service de la voie ferrée a bien été perçue comme une inquiétude forte de la part des riverains de Willerwald. Le porteur du projet a rappelé lors des temps d'échange que l'utilisation de la voie de chemin de fer restait **une possibilité** qui n'avait **pas été validée** à ce stade de la conception du projet.

Dans le cas de la confirmation de la faisabilité et de l'opportunité du fret ferroviaire pour l'exploitation du site, impliquant la remise en état de cette voie ferrée et l'aménagement d'un embranchement pour la desserte de la future usine, **REC Solar France tient à préciser que la fréquence de passage des trains serait très faible**, avec seulement quelques véhicules par semaine.

▪ Concernant l'information sur l'évolution du projet :

La concertation préalable a mis en avant une attente des habitants du territoire de pouvoir être informés régulièrement sur les suites qui seront données au projet.

En réponse à cette attente, REC Solar France rappelle tout d'abord que toutes les informations issues de la concertation vont rester accessible et consultable sur le site internet de la concertation. Par ailleurs, le porteur du projet s'engage à **maintenir actif le site internet de la concertation** dans les 6 mois après l'enquête publique, et à l'alimenter avec des informations sur l'état d'avancement du projet, les **résultats des études complémentaires** qui pourraient venir éclairer les éléments abordés lors des débats, ou encore des **informations relatives au recrutement** et à la formation.

A l'issue de cette période, REC Solar France réalisera un bilan des moyens à mettre en œuvre pour poursuivre l'information du public, notamment en ce qui concerne le recrutement des futurs salariés de l'usine.

- **Concernant l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures :**

Comme cela a été expliqué lors des ateliers, le projet de Hambach prévoit d'ores et déjà de **valoriser les toitures de l'usine** en y installant des panneaux photovoltaïques.

Cependant, REC Solar France confirme son intérêt pour les initiatives citoyennes qui pourraient être menées autour de sa future usine, qu'il s'agisse par exemple de participations citoyennes ou de démarches éducatives. Il s'engage à travailler avec les associations locales pour réfléchir ensemble à d'éventuels projets qui pourraient être développés.

RÉPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

Demande de précisions et recommandations des garants	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus
Date : 22 Février 2021		
<p><u>Recommandations relatives à la crainte d'opportunité et de fragilité de la compétitivité</u></p> <p><i>Les informations et précisions apportées oralement par le maître d'ouvrage ont montré :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Que l'obtention des différentes aides sera étalée sur une dizaine d'années. - Que REC Solar France disposait déjà des brevets lui permettant la production de cellules photovoltaïques basées sur la technologie hétérojonction et que dans ce cadre le partenariat avec CEA-INES est un partenariat de recherche et développement qui consolide la compétitivité de l'entreprise dans la durée. <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme et précise ces éléments.</i></p>	<p>Les aides seront issues à environ 80% de l'Union Européenne et seront versées selon un échancier pouvant aller de 2 à 10 ans.</p> <p>REC Solar France sera soumis à la réglementation française qui encadre les subventions publiques (loi Florange notamment).</p> <p>REC possède déjà plus de 500 brevets dont 270 ont été attribués, et produit déjà des cellules par hétérojonction sur son usine de Singapour.</p> <p>Dans le cadre de la collaboration avec le CEA-Ines, REC Solar France s'engage à définir l'appartenance des futurs brevets qui seront développés sur le site de Hambach.</p>	<p>La collaboration entre le CEA-INES et REC Solar France est en cours d'élaboration. Les aspects juridiques et légaux concernant les futurs brevets émanants de ce partenariat seront finalisés avant le lancement de la production des panneaux de la future usine.</p>
<p><u>Recommandations relatives à la Commission de suivi de site</u></p> <p><i>De par le classement Seveso seuil haut du projet REC Solar France, la Commission de suivi de site (CSS) sera créée par le Préfet parallèlement à l'arrêté d'autorisation d'exploitation si le projet REC Solar France se concrétise.</i></p> <p><i>Le travail de concertation préalable souligne l'importance que représentera la Commission de suivi de site (CSS) pour répondre dans la durée aux attentes de transparence et d'information, notamment des habitants et acteurs locaux.</i></p> <p><i>Dans ce cadre, REC Solar France a souligné oralement son état d'esprit et sa volonté d'agir pour que le futur Comité de suivi de site soit réellement constructif et porteur de confiance.</i></p> <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette perspective, ceci notamment en proposant au Préfet que la question du suivi des rejets dans la Sarre soit explicitement intégrée dans le cadre du CSS.</i></p>	<p>Une commission de suivi de site (CSS) sera automatiquement mise en place par le préfet, et sera réunie chaque année pour apporter des informations sur le suivi et le contrôle de l'usine.</p> <p>REC Solar France s'engage à s'impliquer de manière constructive au sein de cette commission afin de répondre aux attentes de transparence et d'information formulées par les riverains et les associations.</p> <p>Si le projet se confirme, REC Solar France se tient également prêt à se rapprocher du Préfet afin que la question du suivi des rejets soit intégrée dans le cadre de la commission de suivi de site.</p>	<p>Dès la première rencontre de la commission de suivi de site (CSS) organisée par le Préfet.</p>

RÉPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

Demande de précisions et recommandations des garants	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus
Date : 22 Février 2021		
<p><u>Recommandations relatives à la production et distribution d'eau potable</u></p> <p><i>Durant la concertation, la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences (CASC) s'est engagée oralement à ce que l'eau potable de la Sarre serve avant tout à REC Solar France et aux autres industries du territoire et que l'eau potable issue des sources, notamment de Wittring, alimente prioritairement les habitants.</i></p> <p><i>Il paraît important que la CASC confirme cette perspective.</i></p>	<p>La CASC confirme que l'eau prélevée dans la Sarre serait privilégiée pour l'alimentation de la future usine REC, et plus largement pour l'alimentation des industries implantés sur l'Europôle, sans que les réseaux puissent être scindés.</p> <p>L'enjeu de l'approvisionnement en eau potable était au cœur du futur schéma directeur d'alimentation en eau potable, en cours d'élaboration.</p>	
<p><u>Recommandations relatives au bruit et impacts sonores du projet sur les quartiers d'habitation et les espaces de promenade de Willerwald</u></p> <p><i>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est engagé à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter l'augmentation de l'ambiance sonore existante aujourd'hui à 3 décibels, ceci sans distinction de jour. - Optimiser les choix techniques afin de limiter au mieux les émergences acoustiques et d'être autant que possible en deçà des 3 décibels. <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.</i></p>	<p>REC Solar France s'engage à maintenir en permanence l'augmentation du niveau de bruit à 3 décibels, soit l'équivalent du niveau maximum autorisé la nuit, les dimanches et jours fériés.</p> <p>REC Solar France confirme l'engagement d'étudier l'ensemble des solutions, lors de la phase de conception de l'usine, qui permettront de réduire au maximum les niveaux de bruit afin d'atteindre des résultats inférieurs à 3 décibels supplémentaires.</p>	<p>Tout au long des phases de conception du projet, dans le cadre des études techniques et du choix des équipements.</p>
<p><u>Recommandations relatives à l'impact paysager du projet REC Solar sur le cadre de vie de Willerwald</u></p> <p><i>Afin de bien prendre en compte la question de l'intégration paysagère du projet, et en particulier le lien de covisibilité avec Willerwald et l'ambiance champêtre des lieux, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à finaliser les choix dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec la CASC, la communes et les habitants de Willerwald.</i></p> <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme ces engagements.</i></p> <p><i>Concernant la hauteur des cheminées, il a été évoqué qu'elles ne dépasseraient celles des bâtiments que de quelques mètres. Cette information mérite d'être confirmée et précisée par le maître d'ouvrage.</i></p>	<p>Un plan paysager sera déployé aux abords du site, pour lequel REC Solar France s'engage à étudier la possibilité d'ouvrir une réflexion sur sa conception avec les principales parties prenantes.</p> <p>La hauteur des principaux bâtiments sera d'une dizaine de mètres, avec des extracteurs en toiture (dépassant au maximum de 5 mètres). Les bâtiments « Facilities », de moindre surface, présenteront une hauteur de 17 m avec 2 cheminées de 22 mètres, dépassant donc d'environ 5 mètres des bâtiments.</p>	<p>Organisation de temps d'échange avec la CASC et la mairie de Willerwald.</p>

RÉPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

Demande de précisions et recommandations des garants	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus
Date : 22 Février 2021		
<p><u>Recommandations relatives à la limitation de l'augmentation du trafic automobile et à l'écomobilité</u></p> <p><i>Pour favoriser l'écomobilité et limiter l'augmentation du trafic automobile, le maître d'ouvrage s'est engagé oralement à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étudier la mise en œuvre de solutions de bus de ramassage de ses employés. - Favoriser le covoiturage par des solutions d'encouragement. - Participer activement à la mise en œuvre d'un Plan de déplacement interentreprises ambitieux à l'échelle de l'Europôle. <p><i>Pour sa part, la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences s'est engagé oralement à :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un plan de déplacement interentreprises ambitieux à l'échelle de l'Europôle. - Prioriser la réalisation de la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe depuis Willerwald. <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage et la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences confirment ces engagements.</i></p> <p><i>Il a été proposé également :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Que le projet de contournement Est de Sarreguemines, ceci depuis la route de Bitche, soit relancé. - Qu'une étude stratégique multi-modale Mobilités et Déplacements soit engagée rapidement à l'échelle de la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences. <p><i>Il paraît important que la Communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences précise sa position sur ces deux propositions.</i></p>	<p>En complément de mesures d'encouragement au covoiturage pour les futurs salariés, REC Solar France étudiera attentivement la possibilité de mettre en œuvre une solution de transport collectif pour le ramassage des salariés, en collaboration avec la CASC.</p> <p>La CASC a confirmé que REC SOLAR France sera invité à participer activement au développement du plan de mobilité inter-entreprises existant à l'échelle de la ZAC EUROPOLE (I et II). Dans le cadre de ce plan, REC étudiera l'opportunité d'un fonctionnement du site en horaires décalés par rapport aux entreprises voisines, comme cela a été proposé lors de la concertation.</p> <p>La CASC s'est également engagée à solliciter de nouveau le Département de la Moselle sur le projet de contournement Est de Sarreguemines.</p> <p>REC Solar France installera des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de l'usine, ainsi que des solutions de stationnement vélos pour les salariés.</p> <p>La CASC a également confirmé la réalisation de la piste cyclable reliant l'Europôle à Sarralbe depuis Willerwald dans le cadre du nouveau plan-vélo de l'agglomération.</p>	<p>Les actions relatives à l'encouragement au covoiturage et l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport collectif pour le ramassage des salariés seront mise en œuvre au démarrage de l'usine, via notamment des enquêtes et des communications réalisées auprès des salariés (selon leur provenance géographique).</p>

RÉPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

Demande de précisions et recommandations des garants	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus
Date : 22 Février 2021		
<p>7</p> <p><u>Précision relative à l'impact de la remise en service de la voie ferrée</u></p> <p><i>La perspective d'une réouverture de la ligne dans une vocation de desserte «fret ferroviaire» de l'Europôle suscite des inquiétudes.</i></p> <p><i>Aussi, afin d'éclairer la question, il paraît important que le maître d'ouvrage et la CASC confirment et précisent, comme cela a été fait oralement, qu'une telle perspective, si elle se concrétisait, n'engendrerait qu'un trafic de quelques trains par jour ou par semaine.</i></p>	<p>A ce stade de la conception du projet, l'utilisation de la voie de chemin de fer reste une possibilité qui n'a pas été validée.</p> <p>Dans le cas de la confirmation de la faisabilité et de l'opportunité du fret ferroviaire pour l'exploitation du site, REC Solar France précise que la fréquence de passage des trains serait très faible, avec seulement quelques véhicules par semaine.</p>	<p>Des études logistiques multimodales spécifiques seront menées dans le cadre de la suite du projet, en lien avec des logisticiens.</p>
<p>8</p> <p><u>Recommandation relative à l'information sur l'évolution du projet</u></p> <p><i>L'éclairage apportée sur le projet REC Solar France durant la concertation préalable a suscité une attente forte de continuité de l'information sur la concrétisation du projet, ce notamment sur la question de la formation, de l'emploi et des futurs recrutements.</i></p> <p><i>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est proposé de garder le site internet issu de la concertation actif et d'en faire à cette fin une plateforme d'information.</i></p> <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté.</i></p>	<p>Toutes les informations issues de la concertation resteront accessibles et consultables sur le site de la concertation.</p> <p>REC Solar France s'engage à maintenir actif le site internet de la concertation dans les 6 mois après l'enquête publique, et à l'alimenter avec des actualités liées au projet. REC Solar France réalisera ensuite un bilan des moyens à mettre en œuvre pour poursuivre l'information du public, notamment concernant le recrutement.</p>	<p>6 mois au-delà de l'enquête publique.</p>
<p>9</p> <p><u>Recommandation relative à l'installation d'un parc photovoltaïque participatif sur les toitures</u></p> <p><i>Durant la concertation, le maître d'ouvrage s'est dit favorable à l'idée de concrétiser la valorisation photovoltaïque des toitures de l'usine par la mise en place d'une solution de participation citoyenne.</i></p> <p><i>Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme cette volonté.</i></p>	<p>Le projet de Hambach prévoit déjà l'installation de panneaux solaires sur la toiture. REC Solar France confirme son intérêt pour les initiatives citoyennes et s'engage à travailler avec les associations locales pour réfléchir ensemble à d'éventuels projets qui pourraient être développés.</p>	<p>L'installation de panneaux REC Solar sur les toits de l'usine est déjà prévue et REC Solar se rapprochera des associations locales durant la phase de travaux de l'usine pour évaluer la faisabilité d'une participation citoyenne dans le montage financier de cette installation photovoltaïque.</p>

RÉPONSES A APPORTER PAR LE MAITRE D'OUVRAGE ET LES ACTEURS DECISIONNAIRES A LA CONCERTATION PREALABLE

Demande de précisions et recommandations des garants	Réponse du maître d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus
Date : 22 Février 2021		
<p>10</p> <p><u>Recommandation relative à la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar France</u></p> <p><i>Les travaux de viabilisation et de terrassement du site de l'Europôle 2 menés par la CASC s'étaient fait sans concertation avec les riverains de Willerwald.</i></p> <p><i>Pour tirer les enseignements de ces six mois intenses de travaux, la mise en place d'une charte de bonne conduite lors de la phase de construction de l'usine REC Solar France paraît très indiquée.</i></p> <p><i>Cette idée a été évoquée durant les ateliers. Il paraît important que le maître d'ouvrage confirme sa volonté d'agir en ce sens.</i></p>	<p>REC Solar France étudiera l'opportunité d'instaurer une charte de bonne conduite avec les entreprises sous-traitantes afin de limiter les nuisances, et notamment les nuisances sonores.</p>	<p>Au moment de l'élaboration des cahiers des charges de consultation des entreprises.</p> <p>Au moment de l'attribution des marchés.</p>
<p>11</p> <p><u>Recommandations des garants pour garantir le droit à l'information et à la participation du public suite à cette concertation, et notamment jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique</u></p> <p><i>La qualité des échanges menés durant l'ensemble des temps de concertation a généré un véritable contexte de confiance.</i></p> <p><i>Pérenniser cette dynamique de confiance en poursuivant l'information et la concertation, sous la forme d'une post-concertation jusqu'à l'enquête publique, puis sous une forme à définir jusqu'à la concrétisation du projet, paraît pleinement indiqué et adapté au contexte.</i></p> <p><i>L'ancrage du projet REC Solar France dans le territoire et la perception d'efficience et d'utilité des démarches de concertation citoyenne seront confortés dans le cas d'un tel prolongement.</i></p>	<p>REC Solar France s'engage à maintenir actif le site internet de la concertation dans les 6 mois après l'enquête publique, et à l'alimenter avec des actualités liées au projet.</p> <p>REC Solar France réalisera ensuite un bilan des moyens à mettre en œuvre pour poursuivre l'information du public, notamment concernant le recrutement.</p>	<p>6 mois au-delà de la fin de l'enquête publique.</p>

